

LA FABRIQUE DES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN FRANCE

Approches sociologiques qualitatives

Valérie Deldrève

INRAE

Sans souci d'exhaustivité et sans nier les apports de l'interdisciplinarité, cet article présente quelques contributions à la connaissance des inégalités environnementales, issues d'enquêtes sociologiques conduites sur les territoires français. Nous postulons, afin de tester ici quelques avancées issues de ces recherches que les inégalités environnementales ne peuvent uniquement se déduire des variables socio-économiques, quand bien même celles-ci jouent un rôle structurant. Par ailleurs, deuxième hypothèse, les politiques de protection de l'environnement, y compris dans leurs réformes participatives, contribuent le plus souvent à renforcer les inégalités plus qu'à les atténuer, malgré les objectifs d'équité affichés. Enfin, dernière hypothèse, se multiplient en France en ce début de siècle des mouvements sociaux pour la justice environnementale qui peuvent contribuer à lutter contre les inégalités sociales et environnementales.

Mots clés : inégalités environnementales, inégalités sociales, approches sociologiques qualitatives.

La sociologie française se caractérise par une forte tradition de recherche sur les inégalités, clivée entre deux grandes écoles de pensée : le structuralisme de Pierre Bourdieu et l'individualisme méthodologique défendu par Raymond Boudon. Le structuralisme influencera la sociologie de l'environnement qui se développe dans les années 1970-1980. Sans parler explicitement d'inégalités, celle-ci lira, dans le prolongement de la sociologie rurale (Mathieu et Jollivet, 1989), la naturalisation des campagnes, la demande sociale de nature, l'idéologie de sa conservation à l'aune de la théorie bourdieusienne de la distinction sociale (Chamboredon, 1985 ; Kalaora et Larrère, 1986). Le

lien qui se profile ici entre inégalité et environnement se distend cependant dans les années 1990, sous les critiques croissantes qu'essuie cette théorie (Boltanski, 1990) et, plus encore, sous l'impulsion de nouvelles influences issues de la sociologie, allemande (Beck, [1986]2001), anglo-saxonne (Giddens, 1994), ou encore la sociologie des sciences (Latour, 1991) et pragmatiste (Boltanski, *ibid*). Ces influences contribueront à renouveler le champ de la sociologie de l'environnement en la dotant d'un paradigme plus écocentré (Catton et Dunlap, 1978) et d'objets qui s'imposeront, en ce champ, tant par leur matérialité que par leur publicisation croissante (risques technologiques, controverses environnementales, crise écologique, mise en agenda de l'érosion de la biodiversité, de la pollution de l'eau, etc.) (Candau et Deldrève, 2015). Dans la sociologie française et plus largement européenne – observe P. Leroy en 2001 – peu d'attention sera alors prêtée à la dimension éminemment politique de ces objets environnementaux, aux rapports de pouvoir et aux inégalités associées. Ceux-ci se retrouveront, selon l'auteur, comme occultés sur les plans idéologique et scientifique par les aspirations à la réconciliation et au consensus, inhérentes à la théorie de la modernisation écologique (alors dominante en Europe du Nord) ou encore à celle de l'agir communicationnel (Habermas, [1987]2001), qui a fortement influencé les recherches menées sur les dispositifs de concertation de l'action publique environnementale française (Leroy, 2001 ; Mermet et Salles, 2015).

Ainsi la notion d'inégalité environnementale ne provient pas, en France, du croisement des champs de la sociologie des inégalités et de celle de l'environnement comme on pourrait intuitivement le présumer. Son héritage est autre, celui de l'*Environmental Justice* qui se développe dans les années 1980-1990 dans l'espace public et scientifique étatsunien, au sein duquel elle recouvre les inégalités raciales et plus largement sociales inscrites dans le rapport à l'environnement des populations ou communautés (Pellow, 2000). Elle revêt ainsi une pluralité de modalités : surexposition aux risques des minorités pauvres et de couleur résidentes ou ouvrières, spoliation des terres des natifs américains, etc. (Bullard, 1990 ; 2001). Lorsqu'elle émerge en France, sous le registre du développement durable (Livre Blanc du Sommet de Johannesburg, 2002) et sous le vocable « d'inégalité écologique », porté dans le champ de la recherche par le PUCA MEDD¹, elle suscitera peu l'intérêt des sociologues, à l'exception notable des travaux précurseurs de J. Theys (2007) et L. Laigle (2005). Elle soulèvera même quelques réserves : selon les plus constructivistes, les inégalités environ-

nementales tendraient à occulter les inégalités socio-économiques, quand, pour les réalistes, elles tendraient à occulter la racine des problèmes, telle une « notion écran » (Juan, 2012). En une quinzaine d'années, la notion d'inégalité environnementale se déploiera cependant progressivement en sciences sociales, y compris en sociologie, au terme d'une « lutte définitionnelle » (Gilbert et Henry, 2012) sur la terminologie à employer (inégalité écologique *versus* inégalité environnementale) et le sens plus ou moins inclusif à lui octroyer². L'influence tardive mais grandissante de la justice environnementale dans les pays francophones³ (Larrère, 2013 ; 2017) sous-tend ce déploiement progressif et, corrélativement, l'annexion systématique des inégalités environnementales aux enjeux de justice et d'équité⁴.

Sans souci d'exhaustivité, et sans nier les apports de l'interdisciplinarité, constitutive du champ de l'environnement (Jollivet, 1992), le parti-pris de cet article est de présenter quelques contributions à la connaissance des inégalités environnementales, issues d'enquêtes sociologiques conduites sur les territoires français. Certains de ces travaux sont associés à la définition d'un cadre d'analyse sociologique des inégalités environnementales⁵, inspiré des controverses qui ont traversé le courant de l'*Environmental Justice* (Deldrève, 2015). Moins contenues aux enjeux urbains et politiques associés que la génération première qui ouvrit la voie sous l'impulsion du PUCA-MEDD (Laigle, 2005 ; Laigle et Tual, 2007), les recherches sociologiques citées⁶ ici ont trait à des problématiques de conservation de la nature et de ses ressources ou encore de préjudices environnementaux et sanitaires,

1. Le premier Appel à proposition sur les « inégalités écologiques » émane de manière conjointe du ministère de l'Écologie et du développement durable et du Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA) en 2003, avec pour objectif de contrer « une certaine rareté des recherches mettant en évidence les interfaces entre les enjeux sociaux et environnementaux » (Zaccai, 2007).

2. Voir sur ce sujet le débat sémantique nourri, en France, notamment par Theys (2007), Emélianoff (2008) et Charles (2008). Pour une synthèse de ce débat et la justification d'un positionnement favorable à l'adoption de la définition inclusive des inégalités environnementales proposée par Pye *et al.* (2008) dans le champ scientifique de l'*Environmental Justice*, voir Deldrève (2015).

3. Voir le réseau EJJÉ : <https://justiceenvironnementale.inrae.fr>

4. C'est, en effet, moins le cas dans les premiers travaux sur les « inégalités écologiques » en France (Deboudt *et al.*, 2010 ; Faburel, 2010).

5. Outre de conceptualiser la notion d'inégalité environnementale comme forme d'inégalité sociale, ce cadre propose de croiser trois approches méthodologiques des inégalités : l'une, classique, objectivante (descriptive et statistique) ; l'autre par les principes de justice et sentiments d'injustice qu'elles suscitent ; et la troisième socio-historique, relative aux processus qui dans le temps interagissent dans leur formation.

6. Les projets mobilisés ici ne peuvent être tous référés. Parmi eux, cependant, figure le projet collectif Effijie (ANR Socenv, 2014-19, Candau et Deldrève coord.) qui a fédéré plus de 30 chercheurs sur la problématique de la répartition sociale inégale de l'effort environnemental demandé par les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité.

sur différents territoires de la France hexagonale et outre-mer. En leur sein, les inégalités environnementales sont étudiées sous leurs dimensions plurielles et parfois combinées : inégalités d'exposition aux risques, d'accès aux ressources et aménités, d'impacts sur l'environnement, de capacité à agir en son nom (accès à l'espace public et aux politiques publiques etc.), ou de l'impact social des politiques environnementales elles-mêmes (Pye *et al.*, 2008). Nous postulons, afin de tester ici quelques avancées issues de ces recherches que les inégalités environnementales ne peuvent uniquement se déduire des variables socio-économiques, quand bien même celles-ci jouent un rôle structurant. Par ailleurs, deuxième hypothèse, les politiques de protection de l'environnement, y compris dans leurs réformes participatives, contribuent le plus souvent à renforcer les inégalités plus qu'à les atténuer, malgré les objectifs d'équité affichés (Deldrève et Candau, 2014). Il ne s'agit pas, à travers cette hypothèse, de remettre en cause la mise en œuvre de politiques indispensables à la conservation des ressources naturelles (Busca et Lewis, 2019), mais de prendre au sérieux les enjeux d'équité associés et leur portée, y compris en termes d'efficacité. Enfin, dernière hypothèse, se multiplient en France en ce début de siècle des mouvements sociaux pour la justice environnementale (*cf. infra*) qui peuvent contribuer à lutter contre les inégalités sociales et environnementales.

1. Des inégalités intersectionnelles⁷

Les études sur les inégalités environnementales et sanitaires en France décrivent, statistiques à l'appui, combien elles se « cumulent » à des formes d'inégalités socio-économiques, dont sont victimes certains territoires (Ifen, 2006 ; Laurian, 2008 ; plus récemment Atlas-Ineris, 2014⁸) ou certains groupes sociaux (Caudeville, 2015 ; Anzivino *et al.*, 2016). Malgré le caractère composite de la notion de « défavorisation sociale » mobilisée dans ces études, pour inclure à la fois la dimension matérielle et sociale du désavantage relatif subi par certains

7. L'approche intersectionnelle proposée en France par E. Fassin (2015) est inspirée des travaux de la juriste afro-américaine Kimberlé Crenshaw, qui propose de se placer aux intersections des diverses catégories créées par la domination (genre, race, classe, sexualité, âge, handicap). Il s'agit alors de « penser l'ensemble des positions sociales dominantes ou dominées, en ces termes » ainsi que « la manière dont s'articulent ces logiques » (Fassin, *ibid.*, p. 5).

8. <https://www.ineris.fr/fr/dossiers-thematiques/tous-dossiers-thematiques/inegalites-environnementales/atlas>

individus ou groupes sociaux (Townsend, 1987)⁹, certaines dimensions des inégalités restent difficiles à mettre en visibilité dans les croisements de variables (Ineris, 2017) et la notion même de cumul ne rend finalement que peu compte des différents processus interagissant (Candau et Roussary, 2020). Des études plus qualitatives menées sur les inégalités d'accès à la nature, *a fortiori* protégée, montrent ainsi que les inégalités socio-économiques opèrent certes dans la fabrique des inégalités environnementales, mais parce que corrélées à des inégalités de reconnaissance et de participation à la vie sociale (Fraser, 2011). Ainsi la conservation de la nature et la définition collective de ses « bonnes » pratiques tendent à exclure les pratiques de sociabilité des catégories populaires, comme en témoignent nos travaux sur le Touquet (Deldrève, 2011). En ce sens, la distinction, définie comme un goût lié à l'habitus et aux capitaux détenus (Pinto, 2013), demeure une grille de lecture opérationnelle pour comprendre les inégalités d'accès à la nature protégée, en dépit du processus d'individuation du rapport à la nature observé par Ch. Kalaora (1998). Ces inégalités se donnent notamment à lire dans la composition sociale des publics fréquentant les parcs nationaux. Bien que d'accès gratuit en France, ces parcs restent, en effet, principalement visités par les catégories sociales supérieures et moyennes¹⁰. Il ne s'agit pas d'en déduire un faible goût des catégories populaires pour la nature, nos enquêtes de terrain invalidant une telle interprétation (Deldrève et Hérat, 2012), mais plutôt une faible légitimité de leurs représentations et pratiques de la nature dans les Parcs nationaux français ou, plus largement, aux yeux des acteurs institutionnels et associatifs qui, grâce à leur mobilisation ou accès aux scènes de l'action publique, en définissent le « bon usage » (Ginelli *et al.*, 2014). Ces enquêtes mettent également en évidence d'autres variables influant, invariablement dans nos différents cas d'étude, sur les pratiques de nature, les inégalités de reconnaissance et de participation. Les représentants des usagers récréatifs, organisés et influents dans l'histoire de la protection de la nature, sont

9. Les dimensions matérielle de la défavorisation (privation de biens, pauvreté) et sociale (fragilisation du réseau, isolement) sont le plus souvent mesurées grâce à des indicateurs : scolarité, revenu, emploi d'une part et proportion de gens séparés, vivant seuls, de familles monoparentales d'autre part.

10. Selon une enquête de fréquentation Parcs nationaux de France de 2013, réalisée sur 8 des 10 parcs alors existants, les visiteurs, à 90 % français et provenant de régions proches, sont principalement chefs d'entreprise, cadres supérieurs ou moyens, membres de professions libérales, voire employés. 20 % d'entre eux sont retraités. Source : Documents Enquête fréquentation interparcs, non publiée. Pour une synthèse voir : PNF, *L'attractivité des Parcs nationaux de France*, sept. 2013, pdf en ligne.

le plus souvent relativement aisés certes, mais aussi masculins et de plus de 60 ans. Par ailleurs, les litiges autour de l'accès au milieu naturel sont certes des conflits d'usage, mais aussi des conflits de classe et d'âge, qui revêtent des dimensions ethno- raciales lorsque se disputent l'accès à la calanque des occupants de cabanons, plutôt âgés, de classe moyenne et supérieure, français parfois issus d'une lointaine immigration italienne, aux jeunes des logements sociaux, d'un ancien quartier de relégation sociale et d'accueil pour les vagues d'immigration postérieures à la Seconde Guerre mondiale (Deldrève, 2019).

La difficulté de prendre en compte la variable ethno- raciale dans les statistiques françaises, occultée par l'esprit unitaire républicain, freine certes la possibilité d'une lecture intersectionnelle. Cependant L. Laurian (2008) et L. Laurian et R. Funderburg (2014) établissent une corrélation statistique certaine sur le territoire français entre la présence d'installations à risque ou polluantes dans une ville et le pourcentage d'habitants non seulement à faibles revenus mais aussi nés à l'étranger. Par ailleurs, des approches plus qualitatives, menées sur le littoral antillais par C. Claeys *et al.* (2017) ou encore N. Rocle (2017) sur le risque de submersion marine montrent que la vulnérabilité au risque est plus forte dans les Antilles où la bande des « 50 pas géométriques »¹¹ est occupée par une population pauvre et majoritairement noire, quand celle du littoral de l'Hexagone est plus aisée et juridiquement protégée. Comme le montrent Claeys *et al.* (2019), en Guadeloupe, seule « l'ethno-classe des Békés » (blancs aisés, héritiers des grands colons) a su se saisir des opportunités juridiques propres à faire légaliser leurs installations (telles des stations balnéaires) sur le littoral. Dans cette même lecture postcoloniale appliquée au DROM, les travaux de M. Thiann-Bo Morel à La Réunion et de C. Claeys en Martinique sur les risques d'invasion biologique mettent au jour non seulement des inégalités de traitement entre territoires hexagonaux et outre-mer (moustique), mais aussi l'inégale capacité des groupes sociaux, selon leur classe sociale et identité ethno- raciale, à faire valoir leur définition et résolution du problème (Claeys, 2019 ; Thiann-Bo, 2019). L'un des exemples les plus significatifs, étudiés par M. Thiann Bo Morel (2019bis), est la manière dont des collectifs de surfers « métro » (blancs d'origine métropolitaine) à La Réunion sont parvenus à faire

11. Bande du littoral antillais correspondant aujourd'hui au Domaine public maritime, autrefois propriété royale inconstructible.

reconnaître le risque requin, telle une « crise » relevant de la sécurité publique (et nécessitant, de ce fait, des pêches préventives ou post-attaque), sans que soit pris en compte à ce sujet l'avis et les principes de justice du reste de la population.

Dans ce même département, les travaux réalisés dans le cadre du projet Effijie sur les inégalités d'accès à l'eau mettent en évidence l'imbrication de variables à la fois socio-économiques, ethnoraciales et spatiales. Ainsi, selon J. Candau et A. Roussary (2020), les agriculteurs, créoles incluant des « petits-blancs » (créoles blancs d'origine modeste), établis au-dessus de 600 mètres se trouvent exclus des dispositifs publics garantissant l'accès à l'eau agricole et, au-dessus de 900 mètres, de ceux donnant accès à l'eau potable. Héritiers de la marginalisation des Hauts de l'île, inscrite dans l'histoire de l'esclavage et de la société de plantation, ils subissent une inégalité à la fois environnementale et spatiale, alors que dans les Bas de l'île, cette inégalité revêt des dimensions ethno- raciales plus marquées. En effet, si les dispositifs d'accès à l'eau agricole et à l'eau potable y sont plus accessibles, le coût de cet accès dans les Bas ne peut être supporté par les agriculteurs les plus précaires et le plus souvent « Cafres » (créoles noirs) et « Malbars » (créoles d'origine indienne). Appauvris par l'économie de la plantation (expropriation, obligation de cultiver la canne sur des sols impropres, etc.), ceux-ci se sentent victimes d'une discrimination à la fois sociale et raciale (Candau et Roussary, *ibid*).

Cette dimension héritée des inégalités se donne également à lire dans l'Hexagone. L'exposition de la population de Gardanne (commune du sud-est) à différentes sources de pollutions (poussières de bauxite émises par Altéo, émanation de l'usine de biomasse, ...) et de nuisances (décharges, passages de camions, ...) est moins le reflet de la situation socio-économique des petites communes provençales, relativement attractives, que l'héritage des générations issues de l'immigration ouvrière italienne et espagnole (Barthélémy *et al.*, 2020). Cet héritage est plus discriminant encore dans le nord de la France, pour des populations modestes, devenues captives du site pollué (plomb, cadmium, etc.) et dévalué de l'usine métallurgique de Meta-leurop en activité de 1894 à 2003 (Ifen, 2006). L'impossible décontamination des sols, empêchant par ailleurs toute activité agricole et le risque sanitaire induit, conduisent en 2019 la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin à poursuivre l'État en justice pour « préjudice écologique ».

Ainsi les inégalités environnementales en France procèdent de processus similaires à ceux objectivés par le courant de l'*Environmental Justice* aux États-Unis, des processus qui interagissent dans le temps long et leur confèrent une dimension intersectionnelle et structurelle (Pulido, 2000 ; Taylor, 2000). Dans cette lecture sociohistorique, les différentes formes d'inégalités environnementales et sociales observées ne s'additionnent pas (notion de cumul) mais tendent à se coproduire et à se renforcer mutuellement (Candau et Roussary, 2020). Pour être prégnante, la dimension socio-économique de ces inégalités n'est pas exclusive. La lecture plus intersectionnelle des inégalités environnementales en France ne conduit donc pas à la minimiser mais à prendre la mesure de ses interactions voire interdépendances avec d'autres processus de domination.

2. Des inégalités sociales aggravées par les politiques publiques environnementales

Dans cette même perspective intersectionnelle, les études statistiques de Th. Macias (2019), aux États-Unis puis, à moindre échelle en France (Marseille), établissent que les migrants de première génération développent et valorisent des pratiques de sobriété, qui convergent dans leurs effets (faible impact écologique, dont réduction des émissions de carbone) avec celles développées par des groupes sociaux plus aisés et écologiquement engagés (Szuba et Semal, 2010). L'étude quantitative menée en France par le CREDOC en 2019¹² montre, cependant, que la sobriété parmi les classes aisées est très minoritaire, du fait de leur usage fréquent de l'avion, de la voiture et des émissions de gaz à effet de serre associées. Si le capital culturel accroît fortement la sensibilité à l'environnement et les pratiques de consommation plus durables, elle ne réduit pas l'empreinte écologique inhérente à cette mobilité. Ces résultats soulèvent de véritables enjeux éthiques et de justice environnementale (sobriété subie *versus* sobriété volontaire) et relancent d'une certaine manière la controverse importée en France par E. Laurent (2009) sur le fait de savoir qui porte le plus atteinte à l'environnement, participe le plus aux politiques de protection et bénéficie ou au contraire pâtit de leurs effets. Si l'étude de Pye *et al.* (2008) en Angleterre établit que les ménages les plus pauvres et les plus

12. Source : <https://media.xpair.com/pdf/basse-consommation/CREDOC-Consommation-et-modes-de-vie.pdf>

vulnérables ont le plus faible impact sur l'environnement de par leur consommation restreinte, contribuent relativement le plus à protéger l'environnement et bénéficient le moins au final de leurs effets, les travaux de Th. Macias (*ibid*) introduisent une autre variable potentielle : les migrants de première génération se réfèrent à leur mode de vie des pays du Sud et conservent des pratiques de sobriété auxquelles adhèrent moins leurs enfants, très tôt sollicités par les modèles de consommation des pays du Nord. La création de « besoins artificiels » de l'économie capitaliste et ses méfaits sur l'usage des ressources naturelles est également mis en exergue par R. Keutcheyan (2019) dans une perspective plus macro. Si la répartition des maux environnementaux qui en découle est, on l'a vu, socialement et géographiquement inégale (Keutcheyan, 2014), la répartition de l'effort environnemental¹³ qu'il soit à l'initiative des consommateurs, mus par des raisons économiques (ne pas pouvoir prendre l'avion) ou idéologiques (ne pas le vouloir pour limiter son bilan carbone), ou encore demandé par les politiques publiques ne semble guère plus équitable.

Dans le cadre du projet Effijie, nous avons testé cette hypothèse sur les politiques de l'eau et de la biodiversité en France. Ces politiques sont moins centrées que les politiques urbaines de développement durable sur la correction des mécanismes qui produisent les inégalités d'accès aux aménités (Laigle et Tual, 2007). Elles affichent, néanmoins, les objectifs d'équité inscrits dans les grands textes de cadrage au niveau international. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme et un des objectifs internationaux de développement durable. A. Roussary (2020) illustre, cependant, combien ce droit n'est pas respecté en France y compris hexagonale. Les efforts demandés par les politiques pour protéger les ressources en eau sont essentiellement supportés par les consommateurs, *via* leur facture d'eau, indépendamment de leur niveau de revenus (Roussary, *ibid*). Certaines démarches entreprises au sein des agences de l'eau en vue de réduire les impayés prônent, en outre, des comportements plus économes et respectueux de la ressource au sein de ménages les plus pauvres, quand les plus gros consommateurs restent libres de leurs pratiques (alimentation piscine, arrosage des jardins...) hors arrêtés de restriction d'eau en cas de sécheresse (Gremmel, 2016).

13. L'effort environnemental peut être défini comme une contribution suscitée ou spontanée à la protection de l'environnement, dont les conséquences (coût financier, changement de pratiques, limitation de l'accès à la ressource, etc.) sont inégales selon les populations ou groupes sociaux (Deldrève et Candau, 2020).

Ces résultats ne sont pas sans résonner avec ceux de K. Caillaud (2018) sur la gestion des déchets dans l'agglomération du Grand-Besançon. La politique volontariste de réduction et de tri des déchets fait porter l'effort aux consommateurs plus qu'aux producteurs-distributeurs, tandis que le passage à la « redevance incitative déchets » bénéficie essentiellement aux propriétaires privés de la périphérie et fait ainsi davantage porter l'effort aux locataires des grands ensembles collectifs. Cette tendance lourde des politiques à la responsabilisation individuelle (Salles, 2006), et plus particulièrement des consommateurs, s'observerait également à travers le dispositif de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et l'augmentation consécutive des prix des carburants automobiles, qui ont contribué à déclencher le mouvement des « gilets jaunes » en octobre 2018. Ce dispositif fait porter concrètement l'effort aux ménages qui utilisent le plus leurs voitures (principe justificateur du pollueur-payeur). Or ceux qui bénéficient le moins d'alternatives sont de revenus modestes ou moyens, résidant à distance des centres des villes gentrifiées, des facilités de transport et des services publics associés (Coquard, 2018). La taxe vient alors ajouter au sentiment d'une injustice fiscale exprimé plus généralement par les classes populaires (Spire, 2018).

Pour en revenir aux politiques de l'eau, certes les autres usagers de l'eau sont également sollicités. Cependant, les dispositifs, telles les mesures agro-environnementales à enjeu « eau », qui incitent les agriculteurs à diminuer l'impact de leurs pratiques sur la ressource (moindre utilisation, réduction des pesticides, etc.) sont peu contraignants et constituent finalement une forme de compensation monétaire « sans effort », qui bénéficient davantage aux exploitants de grandes surfaces, plus nombreux à souscrire (Lewis *et al.*, 2010 ; Berthe *et al.*, 2020). Ce renforcement des inégalités est également observable dans un autre secteur primaire qu'est celui de la pêche en mer, où les petits pêcheurs ont été les premiers à payer le coût de la diminution des flottilles et de l'activité au profit de la protection de la ressource (Candau *et al.*, 2012).

Les politiques de conservation de la nature sont, pour leur part, décriées depuis une trentaine d'années pour leurs effets négatifs sur les populations humaines résidentes, riveraines ou usagères de par le monde (Cronon, 1996 ; Peluso, 1992), y compris en France (Kalaora et Larrère, 1986). Ces effets et les échecs de la conservation ont conduit nombre de chercheurs, sur la scène internationale, à définir l'équité non seulement comme une nécessité éthique mais aussi une

composante de l'efficacité (Dawson *et al.*, 2018). Impliquer davantage les populations locales dans les décisions et partager avec elles les bénéfices de la conservation constitueraient alors des moyens de susciter un sentiment d'équité propre à favoriser leur adhésion et l'efficacité des mesures de conservation (Schreckenber *et al.*, 2016). Inscrite dans les textes de cadrage à l'échelle internationale (IUCN *Conservation with Justice*, 2009 ; *Convention pour la biodiversité*, 2011 ; *IUCN's Right-Based Approach*, 2016)¹⁴, cette exigence d'équité est encore peu traduite en France dans les textes réglementaires, tels les chartes et décrets qui accompagnent la création ou la réforme des parcs nationaux.

La dimension descendante et relativement élitiste de ces parcs y semble cependant historiquement moins excluante que dans d'autres pays (Larrère *et al.*, 2009). Elle est « adoucie » en outre par la réforme de 2006 qui institue la participation et la reconnaissance de l'autochtonie, promue par les organisations internationales¹⁵ et traduite en France dans un sens plus large que celui consacré par l'ONU (Bouet, 2019). Cependant, les mécanismes sélectifs de la participation, telle qu'elle est organisée dans les dispositifs d'action publics, ont conduit à renforcer les inégalités de participation d'ores et déjà visibles dans l'espace public. Les dispositifs de concertation et instances de gouvernance des Parcs nationaux français étudiés donnent effectivement plus de pouvoir aux élus et aux publics locaux, mais dès lors que ces derniers sont d'ores et déjà institués et dotés de la capacité de faire valoir leurs ressources (ancienneté, connaissances naturalistes, réseau social, etc.) en capital environnemental autochtone (Bouet *et al.*, 2018). Ainsi la constitution des scènes consultatives et décisionnelles des parcs nationaux ne conduit pas à une répartition de l'effort plus juste au sens rawlsien, ni à un partage plus grand des bénéfices. Les intérêts représentés et principes de justice (tels la liberté pour les générations futures, mais aussi le mérite *versus* démérite de certains usagers) qui président à la répartition sociale de l'effort tendent à renforcer les inégalités d'accès observées au détriment des catégories populaires (*cf. supra*). Les asymétries de pouvoir jouent, par ailleurs, dans la régulation des activités récréatives et économiques, telles que les courses, la

14. Cf. <https://www.cbd.int/convention/text/> ; <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/governance-equity-and-rights/rights> https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/iucn_rba_systematization_compiled.pdf

15. Cf. UICN, CMAP, WWF (1996). *Principes et lignes directrices sur les peuples autochtones et traditionnels et les aires protégées*. https://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/pa_princguide_fr.pdf

chasse, la plaisance (Ginelli *et al.*, 2020). Car si la régulation des usages de nature au sein des aires protégées se fait au nom de leur impact écologique, l'effort demandé est rarement proportionnel à celui-ci, d'autant que ce dernier se prête mal à l'évaluation scientifique (Deldrève et Michel, 2019¹⁶). Une contribution identique demandée à l'ensemble des usagers (fermeture du massif, classement en zone de non prélèvement, etc.) génère, qui plus est, des iniquités fortes selon le degré de dépendance des usagers au lieu interdit ou réglementé et à la pratique (selon qu'elle est de loisir, d'autosubsistance ou économique). Les plus vulnérables sur le plan économique et les moins mobiles paient alors le plus lourd tribut. Ainsi sans créer à proprement parler d'inégalités, les politiques de la nature aggravent celles qui les précèdent, entre filières, entre collectifs d'usagers (entre plaisanciers et petits pêcheurs professionnels par exemple), voire au sein de ces derniers (Claeys et Deldrève, 2020). Si l'équité peut revêtir plusieurs sens dans une politique de conservation, selon qui la définit, reste que la justice pour la nature et les générations futures en est l'essence. Mais alors que cette priorité est indissociée de la défense des intérêts des plus vulnérables dans les Principes de l'*Environmental Justice*¹⁷, qui imprègnent de plus en plus les approches de développement soutenable (Agyeman *et al.*, 2016 ; Martin, 2017) et de la conservation à l'échelle internationale (IBPES, 2019¹⁸), elles restent découplées voire opposées dans la pratique des politiques de la nature en France. Le tournant participatif, dont l'ouverture a été limitée aux « publics forts » (Fraser, 2011), n'a pas permis jusqu'ici de changer la donne et tend même, à avantager les publics d'ores et déjà privilégiés. La formulation d'enjeux d'équité au sein des équipes opérationnelles et instances des Parcs nationaux français contribue, cependant, à interroger à l'heure des premiers bilans pour ceux d'entre eux qui sont issus de la réforme de 2006, les effets inégalitaires des choix de gestion opérés, qu'il s'agisse de fermer une voie viaire à une calanque marseillaise fréquentée par des publics en provenance des quartiers nord, ou de catégoriser comme « peste végétale » une espèce très intégrée à la culture populaire réunionnaise

16. La mesure de l'impact écologique de la fréquentation anthropique et le suivi des indicateurs écologiques qui permettraient de définir l'impact d'une pratique ou la « capacité de charge » ou « d'accueil » d'un milieu, soulèvent des problèmes méthodologiques non résolus au sein des aires protégées, comme en témoigne la démarche concertée « capacité de charge » mise en œuvre à Porquerolles.

17. Cf. <https://www.ewg.org/enviroblog/2007/10/17-principles-environmental-justice>

18. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, voir : <https://www.ipbes.net/global-assessment-report-biodiversity-ecosystem-services>

et à l'économie locale, comme le goyavier¹⁹. Par ailleurs, la mobilisation de publics moins familiers des scènes de la conservation traduit les sentiments d'injustice aiguisés par ces inégalités ainsi que la capacité de ces publics à défendre d'autres conceptions du patrimoine naturel et de ses usages légitimes.

3. Réduire les inégalités environnementales par la mobilisation ?

La mobilisation est, en ce sens, un signal fort d'*empowerment*. Elle permet, par exemple, à des résidentes de l'ancien quartier marseillais de relégation sociale précité et encore très stigmatisé, de progressivement faire valoir leur attachement à la colline, classée en cœur de parc national, sur fond d'histoire commune, constitutive d'un lien social fort (Hérat et Deldrève, 2020). Elle joue également un rôle essentiel dans la définition, médiatisation et mise en agenda des problèmes et risques environnementaux et sanitaires (Favre, 1992, Champagne, 1999, Deuffic, 2012).

Elle est, plus généralement, l'expression d'un sentiment d'injustice, qui s'accroît lorsque l'effort semble aussi mal réparti que les maux. En témoigne la mobilisation des petits pêcheurs professionnels de La Ciotat et des plaisanciers en 2015-2016 contre la dérogation octroyée à Altéo (cependant sous condition de dépollution progressive) pour poursuivre ses émissions de rejets pollués au cœur du Parc national des Calanques. Ce sentiment d'injustice s'amplifie également lorsque les mesures prises pour cesser la pollution en cœur de parc aggravent celles des territoires non protégés. Ainsi des résidents de Gardanne et Bouc Bel Air dénoncent-ils le fait que la dépollution progressive des rejets en mer effectués par l'usine Altéo ait pour conséquence d'aggraver les rejets à terre sur le dépôt de Mange-Garri (commune de Bouc Bel Air), hors des périmètres du Parc national des Calanques. Ces habitants se disent considérés comme des « citoyens de seconde zone », une expression qui traduit certes le sentiment d'être sur un territoire victime d'inégalités inhérentes aux politiques de zonage, mais, plus encore, celui d'être sacrifiés aux intérêts des grandes puissances mondiales de l'économie et de la finance (Deldrève et Metin,

19. Exemples d'enjeux formulés par les équipes des parcs nationaux étudiés lors des restitutions orales des résultats du projet Effijie (2019).

2019). Ce dernier sentiment d'injustice semble s'enraciner dans les contours d'un « nouveau conflit de classe » entre citoyens ordinaires et la très grande bourgeoisie qu'incarnent ces puissances (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2014), une « lutte des classes » aux dimensions géopolitiques (Latour, 2017). Il se fonde sur la conviction partagée d'une asymétrie de pouvoir et d'une injustice liée à la dégradation de la nature et de la qualité de vie, de la santé, pour les générations présentes et futures. Au regard des préjudices définis comme incomensurables, les revendications de réparation du milieu de vie prennent alors le pas sur les demandes de compensation financières. Dans ce type de mobilisation, les inégalités d'accès aux savoirs experts et la faible prise en compte du registre de l'expérience par les scientifiques et les autorités publiques (Wynne, 1992 ; Laigle et Moreau, 2018 ; Lejeune, 2019) nuisent à la reconnaissance des inégalités environnementales et plus particulièrement à celle des préjudices sanitaires (Deldrève et Metin, 2019).

Ces types de mouvements pour la justice environnementale, au regard de la manière dont ils cadrent les problèmes d'environnement²⁰, mettent en visibilité ces différentes inégalités. Mais ils en occultent également d'autres, selon l'échelle à laquelle le problème est défini et l'expérience qui sous-tend cette définition. Ainsi dans les protestations collectives à l'encontre d'Altéo sont peu dénoncées les inégalités géopolitiques liées au commerce de la bauxite provenant des mines de Boké en Guinée, où s'ajoutent aux poussières liées à l'exploitation, la captation de la rente et des terres par les compagnies minières ou encore la privation de ressources naturelles (plantes, eau) et de l'emploi pour les habitants²¹. Les revendications, locales, portées par les riverains de l'usine et du dépôt ainsi que par les usagers des Calanques et des ONG excluent quasiment la question des conditions de travail et de vie des ouvriers et intérimaires d'Altéo-Gardanne, peu enclins quant à eux à manifester, jusqu'à aujourd'hui²², si ce n'est en soutien à l'usine.

20. Les mobilisations en France se réclament peu fréquemment de la justice environnementale (et notamment du « racisme environnemental »), hormis celles de la justice climatique. Pour autant nos travaux montrent que le cadrage des problèmes qu'elles portent dans l'espace public (mêlant justices sociale et écologique, protection des plus vulnérables, empowerment, ...) est très similaire à celui des mobilisations fondatrices de *l'Environmental Justice* aux États-Unis (Bullard, 2001 ; Taylor, 2000), rappelant la pluralité des langages que revêt ce mouvement selon les pays et les parties du monde (Martinez-Alier, 2008).

21. À noter sur ce sujet la thèse de sociologie en cours de M. Diaw, « Les enjeux de justice sur la trajectoire de la bauxite », INRAE-Université de Bordeaux, 2019-22.

22. Ces analyses relatives aux mouvements liés à l'usine d'alumine d'Altéo-Gardanne sont relatives à la période 2015-2019.

Ainsi si les situations d'injustice environnementale se lisent le plus souvent à travers les mobilisations qui en portent le nom (Schlosberg, 2007), l'absence de mobilisation peut également constituer le signal faible des inégalités les plus fortes, d'incapacité à dire l'injustice dont on est victime (Candau et Gassiat, 2019), ou encore à dire les pathologies liées au travail, telle l'exposition aux pesticides pour les salariés agricoles²³. La mobilisation des salariées contaminées de l'amiante à Amisol à Clermont-Ferrand²⁴ a pris réellement forme après la fermeture de l'usine, comme bien des mobilisations de l'*Environmental Justice* aux États-Unis se sont formées sur des friches industrielles ou contre l'implantation de « *lulus* » ou *locally unwanted land uses* (Bullard, 1990) et, moins fréquemment, contre des usines en pleine activité et pourvoyeuses d'emplois. Les inégalités et injustices liées à l'environnement de travail ne sont pas toujours silencieuses pour autant ; elles participent même d'une histoire en partie oubliée des revendications sociales (Bertrand, 2015 ; Fresso, 2019). Pour autant, les mécanismes qui font obstacle à la mobilisation des riverains (Capek, 1993) sont décuplés dans le monde du travail. Dans nombre de cas, tels celui d'Altéo-Gardanne ou antérieurement, celui du pôle chimique où était implantée l'usine AZF-Toulouse (Suraud, 2007), les ouvriers et leurs syndicats soutiennent publiquement la direction des usines face aux plaintes et inquiétudes des populations locales. Le principe 8 de l'*Environmental Justice* affirmant le droit de tous à un environnement de travail sain²⁵ semble s'effacer derrière les préoccupations liées à l'accès à l'emploi, dans un contexte où les alternatives en la matière sont rares et les fermetures des sites industriels à risque vécues comme un traumatisme (telles celles des mines à Gardanne ou encore dans l'est de la France et le Pas-de-Calais). Les projets de reconversion et de réaménagement de ces sites rebattent alors les enjeux d'inégalité et de justice sociale et environnementale dont s'emparent de nouvelles mobilisations issues des classes moyennes et moyennes-supérieures (Barthélémy *et al.*, 2020). Les catégories sociales plus populaires n'en sont cependant pas absentes. Ainsi C. Lejeune (2015) décrit, dans sa

23. Voir le projet en cours Cittep (programme Cit'In, Candau et Ginelli coord., 2019-21) et la thèse de N-A. Degbelo, « Capabilités des travailleurs agricoles à dire leur exposition aux pesticides », INRAE-Université de Bordeaux, 2019-2022.

24. Voir à ce sujet le film « Les Sentinelles » de Pierre Pezerat, sorti en 2017, sur le combat de victimes de l'amiante et des pesticides.

25. « *Environmental justice affirms the right of all workers to a safe and healthy work environment, without being forced to choose between an unsafe livelihood and unemployment. It also affirms the right of those who work at home to be free from environmental hazards* », source : <https://www.ewg.org/enviroblog/2007/10/17-principles-environmental-justice>

thèse, comment, à la suite de la fermeture des usines consécutive à la crise du charbon, du textile et de la métallurgie, les revendications de justice sociale des populations ouvrières de la friche industrielle et urbaine de l'Union (Métropole européenne de Lille), mues initialement par des préoccupations de justice distributive et de reconnaissance politique, se transforment progressivement pour intégrer des enjeux écologiques liés à la « finitude du monde », dans un grand projet d'aménagement urbain.

Pour autant, le registre de la justice environnementale peut, dans certaines configurations, être capté comme ressource discursive dans l'espace public par certains groupes sociaux dominants. Leurs mobilisations revêtent des significations différentes selon ces configurations. Dans la première, elles émanent de groupes qui se sentent menacés dans leur rapport privilégié à la nature et luttent, le plus souvent avec succès, pour défendre leurs intérêts face à l'État, tels les surfers « métro », précédemment cités, contre « le risque requin » à La Réunion (Thiann-Bo Morel, 2019) ou les grimpeurs et plaisanciers de la rade de Marseille lors de la création du Parc national des Calanques (Deldrève et Deboudt, 2012). Dans cette configuration, le registre de la justice environnementale est mobilisé dans l'espace public sans que le principe de fusion des causes (écologique et sociale) qui lui est inhérent ne soit respecté. Les principes de justice mis en avant tels que la liberté de pratique, le droit à la sécurité, la tradition, le mérite, s'opposent alors à d'autres principes fondateurs de la justice environnementale, telle la justice écologique ou la réduction des inégalités environnementales. Ces « publics forts » (Fraser, 2011) ne sont toutefois pas dominants sur toutes les scènes. Ainsi dans la seconde configuration observée, les usagers récréatifs et économiques de la plaisance et de l'escalade, pour reprendre ces exemples, se trouvent confrontés à d'autres enjeux que ceux de la conservation (tels que la métropolisation, la production industrielle, etc.) et à des intérêts plus puissants que les leurs. Les relations de pouvoir²⁶ qui leur sont ici plus défavorables les conduisent à s'allier à d'autres usagers des Calanques et des communes avoisinantes (petits pêcheurs professionnels, promeneurs, résidents etc.) Cette alliance fragile, fondée sur un sentiment

26. À la suite de M. Foucault et Y. Sintomer, on distinguera « les relations de pouvoir proprement dites, qui constituent des rapports stratégiques dans un jeu 'ouvert' politiquement et socialement » ou relativement ouvert, lisibles dans les interactions, « de la domination, qui s'exerce lorsque les jeux de pouvoir se figent (en particulier dans les institutions) sans possibilité de réversibilité, dans une asymétrie qui semble hors de portée de la critique et de la contestation » (Sintomer, 1999, p. 388).

d'appartenance et d'attachement au territoire, leur permet *via* la mobilisation de défendre des visions sinon semblables de la nature et de ses usages légitimes, au moins suffisamment conciliables pour faire front contre des menaces communes au nom de la justice écologique et de la réduction des grandes asymétries de pouvoir.

La question des inégalités de participation ne se réduit cependant pas à celle des limites procédurales des dispositifs participatifs de l'action publique, ni à celles des inégalités de capacité à se mobiliser dans l'espace public ou à mobiliser le registre de la justice environnementale, voire les ressources des ONG. L'étude des mouvements sociaux du début du 21^e siècle met en évidence l'émergence d'autres formes d'action collective face à la défiance croissante qu'inspire la politique des gouvernements pour lutter contre le changement climatique ou global (Laigle et Moreau, 2018). Le rationnement volontaire afin de limiter l'émission de carbone (Szuba et Semal, 2010), les modes d'habiter et de vie alternatifs (Hérat et Mesini, 2020) satisfont ainsi à des objectifs de justice écologique et de justice sociale (prise en compte de la vulnérabilité sociale, voire accueil des migrants, etc.). Dans cette philosophie de vie, à visée pragmatique et transformative (Schlosberg, 2019), certains recourent à la désobéissance civique pour « *lutter contre les lois qui protègent les intérêts des grandes firmes et corporations* » (Frère et Jacquemain, 2019) ou les logiques capitalistes et consuméristes dominantes (Keutcheyan, 2019). Ces mobilisations alternatives et peu conventionnelles souffrent le plus souvent d'une mise en invisibilité de leur contribution à la protection de l'environnement par les politiques publiques (Lejeune, 2019 ; Deldrève et Candau, 2020). Cependant, certaines d'entre elles ne souhaitent pas émerger de l'ombre, telles les pratiques de culture ou de cueillette « en missouk »²⁷ (Thiann Bo Morel et Roussary, 2020) qui se développent en résistance au modèle conservatoire, qu'on a vu inégalitaire, de définition et de protection de l'endémisme au sein du Parc national de la Réunion (Bouet, 2019). Aussi, sans sous-estimer combien les inégalités environnementales procèdent d'inégalités de participation à l'action et à l'espace publics, la diversité des modes de participation observés, « dans » et « hors », bruyants ou discrets, conduit à élargir le champ des formes potentielles de *l'empowerment* à des modes de résistance ordinaire (Laigle et Moreau, *ibid*).

27. Signifie « en douce » ou « en cachette » dans le créole réunionnais. Les auteures lisent le rôle du « missouk » comme pouvoir de résistance dans la société postcoloniale réunionnaise.

4. Conclusion

Cette synthèse des apports transversaux de la sociologie à la connaissance des inégalités environnementales en France conduit à valider clairement nos deux premières hypothèses. Si les inégalités environnementales attestent de la permanence des inégalités de classe, elles se lisent néanmoins à l'intersection de différents processus inégalitaires dont certains, liés à l'immigration et à l'identité ethno-raciale, sont relativement invisibilisés par la culture politique et scientifique française. Les politiques publiques environnementales que nous avons étudiées tendent à aggraver ces processus, y compris lorsqu'elles sacrifient à des exigences croissantes de participation et d'équité. Ce paradoxe n'est qu'apparent, dans la mesure où l'exigence de participation confère aux publics organisés, représentant les « forces vives du territoire », davantage de voix et de pouvoir. Les critères de justice qui président alors à la répartition de l'effort environnemental, diversifiés, ne bénéficient que rarement aux plus désavantagés (au sens de la justice procédurale et non seulement distributive). Ainsi la démocratie participative, telle qu'elle est institutionnalisée, n'est pas un gage de réduction des inégalités. Si la plupart des auteurs s'accorde à dire que la participation des citoyens à la transformation de l'action publique est une condition nécessaire à la transition socio-écologique ou à la transformation profonde d'un système économique qui accroît les inégalités au sein des pays, la globalisation, le consumérisme qui porte atteinte à l'environnement et au climat (Laigle et Moreau, 2018 ; Keutcheyan, 2019), la question du « qui participe et comment » reste entière. Aussi est-elle au cœur de projets de recherche visant à mettre en capacité certaines populations ou groupes sociaux à publiciser les maux environnementaux et sanitaires qu'ils rencontrent (Epeal, Cittep)²⁸. Enfin, l'analyse des mouvements sociaux qui s'inscrivent dans le champ de la justice environnementale ne valide que partiellement notre troisième hypothèse, selon laquelle ils contribueraient à diminuer les inégalités environnementales, dans la mesure où certaines d'entre elles sont occultées dans le cadrage public des problèmes. Bien que certains groupes dominants s'emparent du registre de la justice environnementale pour exprimer leurs sentiments d'injustice, celle-ci se diffuse tel un large cadre dont l'unité est d'associer des préoccupations pour la

28. Enquête participative de santé Fos Epeal (Allen *et al.*, Centre Norbert Elias-Marseille, Anses-Aviesan, 2015-2017). Projet auprès des employés agricoles exposés au pesticides Cittep (Cit'In, Candau et Ginelli coord., 2018-20).

nature et les populations les plus vulnérables. Dans ce cadre s'inscrivent plusieurs modalités d'actions collectives, plusieurs formes de participation à l'espace public voire de non-participation, de résistance à l'impératif participatif (Barbier, 2005), qui sont autant de signaux forts ou faibles de remédiation de différentes formes d'inégalités environnementales.

Références

- Agyeman J, Schlosberg D., Craven L. et Matthews C., 2016, « Trends and Directions in Environmental Justice: From Inequity to Everyday Life, Community, and Just Sustainabilities », *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 41, n° 1, pp. 321-340.
- Anzivino L. et al., 2016, *Étude exploratoire sur les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé – Rhône-Alpes*. ORS - en ligne.
- Barbier Rémi, 2005, « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », *Natures Sciences Sociétés*, vol.13, n° 3, pp. 258-265.
- Berthe A., Candau J., Ferrari S. et al., 2020, « Inaccessible équité des politiques de protection des ressources en eau. Des communautés de justice à (re)penser », in Deldrève et Candau éd. *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité*, Ouvrage collectif Effijie, en cours de publication
- Beck U., [1986]2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris, Aubier.
- Bertrand A. (éd.), 2016, *Justice écologique, justice sociale*, Paris, Victoire Editions.
- Boltanski L., 1990, *L'Amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- Bouet B., 2019, *Reconnaissance de l'autochtonie et déclinisme environnemental au sein des Parcs nationaux français. L'exemple du Parc national de La Réunion*, thèse de sociologie, Université de Bordeaux.
- Bouet B., Ludovic G. et Deldrève V., 2018, « La reconnaissance d'un capital environnemental autochtone ? », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 29, mars.
- Bullard R. D., 1990, *Dumping in Dixie: Race, Class, and Environmental Quality*, San Francisco, Westviewpress Boulder.
- Bullard R. D., 2001, « Environmental Justice in the 21st Century: Race Still Matters », *Phylon*, vol. 49, n° 3-4, pp. 151-171

- Caillaud K., 2018, « Les conditions de mise au travail des usagers. Le cas de la gestion des déchets », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 3, p. 57-81.
- Candau J., Deldrève V., 2015, « Environmental Sociology in France (1984-2014) », *Review of Agriculture and Environmental Studies*, vol. 96, n° 1, p. 17-41.
- Candau J., Deldrève V., Deuffic P., 2012, « Publicisation contrôlée de problèmes territoriaux autour de l'eau. Le cas des Pertuis charentais (France) », *SociologieS [En ligne]*, : <http://sociologies.revues.org/3822>
- Candau J., Gassiat A., 2019, « Mise en incapacité professionnelle pour contrôler l'accès à la terre agricole. Enquête à Piton l'Ermitage, Saint-Paul (La Réunion) », In Busca et Lewis éd., *Penser le gouvernement des ressources naturelles*, Québec, Presses de l'Université Laval/Hermann, pp. 75-104
- Candau J., Roussary A., 2020, « Ce que l'accès à l'eau agricole dit de la fabrique des inégalités environnementales à La Réunion », In Deldrève et Candau éd. *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité*, Ouvrage collectif Effijie, en cours de publication.
- Čapek S. M., 1993, « The 'environmental justice' frame: A conceptual discussion and an application », *Social problems*, vol. 40, n° 1, pp. 5-24.
- Catton W. R. et Dunlap R. E., 1978, « Environmental Sociology, a new paradigm », *The American Sociologist*, n° 13, p. 15-47.
- Caudeville J., 2015, « Exemples de dispositifs d'évaluation des inégalités environnementales de santé : méthodologie et premiers résultats de la plateforme française PLAINE », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 79/3.
- Chamboredon J. C., 1985, « La 'naturalisation' de la campagne : une autre manière de cultiver les 'simples' ? » In Cadoret éd., *Protection de la nature : histoire et idéologie*, Paris, L'Harmattan, pp. 138-151.
- Champagne P., 1999, « La médiatisation des risques et l'espace public », In *Séminaire du programme RCSC, 13e séance*, éd. CNRS, Grenoble.
- Charles L., 2008, « Une appréhension interculturelle des inégalités environnementales », *Ecologie et politique*, vol. 35, p. 47-60.
- Claeys C., Arnaud A., Rouadja A. et Lambert M. L., 2019, « Fabrication des vulnérabilités littorales et inégalités environnementales – Une comparaison entre deux communes de France hexagonale et d'outre-mer », in Busca et Lewis éd., *Gouverner les ressources naturelles*, Presses de l'Université de Laval (Canada).
- Claeys C., Arnaud A. et Lambert M. L., 2017, « The impact of legal vulnerability on environmental inequalities. A case study of coastal populations in Guadeloupe (French Antilles) », *Académie des sciences, Geoscience*, n° 349, pp. 351-358.

- Claeys C., 2019, « Comfort-based mosquito control and vector control in the context of socio-economic change. French experience on both sides of the Atlantic », in Claeys éd., *Mosquitoes management. Environmental issues and health concerns*, Bruxelles, Peter Lang, pp. 113-136.
- Claeys C. et Deldrève V., 2020, « Réserves et zones de non prélèvement : un effort environnemental équitable », In Deldrève et Candau éd., *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité*, Ouvrage collectif Effijie, en cours de publication.
- Coquard B., 2018, « Qui sont et que veulent les « gilets jaunes ? », *Contre-temps*, 23 novembre.
- Cronon W., 1996, « The trouble with wilderness: Or, getting back to the wrong nature », *Environmental History*, p. 7-28
- Dawson N., Martin A., Danielsen F., 2018, « Assessing equity in protected area governance: approaches to promote just and effective conservation », *Conservation Letters*, vol. 11, n° 2, e12388.
- Deboudt P. éd., 2010, *Inégalités écologiques, territoires littoraux, développement durable*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.
- Deldrève V., 2011, « Préservation de l'environnement littoral et inégalités écologiques. L'exemple du Touquet-Paris-Plage », *Espaces et sociétés*, n° 144-145, pp. 173-187.
- Deldrève V., 2015, *Pour une sociologie des inégalités environnementales*, Bruxelles, Peter Lang.
- Deldrève V., 2019, « La construction de l'Environmental Justice comme cadre d'analyse pour les inégalités environnementales », In Sainsaulieu, Barozet, Cortesero et Mélo eds., *Où est passé la justice sociale ? De l'égalité aux tâtonnements*, Lille, Septentrion.
- Deldrève V., Deboudt P. éd., 2012, *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation et usages*, Versailles, Quae.
- Deldrève V., Hérat A., 2012, « Des inégalités garantes de la protection des Calanques ? Un parc national dans l'agglomération marseillaise », *Vertigo*, n° 12, Montréal.
- Deldrève V. et J. Candau, 2014, « Produire des inégalités environnementales justes... ou injustes », *Sociologie* vol. 5, n° 3. http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=SOCIO_053_0255.
- Deldrève V., Candau J., 2015, « Inégalités intra et intergénérationnelles à l'aune des préoccupations environnementales », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, pp. 79-98.
- Deldrève V. et Candau J. eds., 2020, *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité*, Ouvrage collectif Effijie, en cours de publication.
- Deldrève V. et Michel Ch., 2019, « La démarche de capacité de charge sur Porquerolles (Provence, Parc national de Port-Cros, France) : de la prospective au plan d'actions », *Science Report Port-Cros national Park*, n° 33 pp. 63-100.

- Deldrève V. et Metin J., 2019, « Quel cadre d'action collective contre les boues et poussières rouges d'Altéo Gardanne ? Les apports de l'Environmental Justice », *Les nouveaux chantiers de la justice environnementale. Vertigo*, vol. 9, n° 1, mars.
- Deuffic P., 2012, *Produire et négocier les normes environnementales. Écologues et forestiers face à la biodiversité associée aux bois morts*, Thèse de sociologie, Université Bordeaux Segalen, Bordeaux, 535 p.
- Emélianoff C., 2008, « La problématique des inégalités écologiques, un nouveau paysage conceptuel », *Ecologie et politique*, vol. 31, p. 19-31
- Fabiani J.-L., 2001, « L'amour de la nature », In Boyer, Herzlich *et al.* éd., *L'environnement, question sociale*, Paris, Editions Odile Jacob, pp. 39-48.
- Faburel G., 2010, « Débats sur les inégalités environnementales. Une autre approche de l'environnement urbain », *Justice spatiale/spatial justice*, vol. 2, pp. 102-132.
- Fassin E. (éd.), 2015, « Les langages de l'intersectionnalité », *Raisons politiques*, vol. 2, n° 58, Paris, Les Presses de sciences Po.
- Favre P., 1992, *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan.
- Fraser N., 2011 [2005], *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.
- Frère B. et Jacquemain M., 2013, *Résister au quotidien*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Giddens A., 1994, *Les conséquences de la modernité*. Paris, L'Harmattan.
- Gilbert C. et Henry E., 2012, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue Française de Sociologie*, vol. 531, n° 1, pp. 35-59.
- Ginelli L., Deldrève V., Claeys C. et M. Thiann Bo Morel, 2020, « Réguler les usages au nom de leurs impacts. Principes et sentiments d'injustice dans deux Parcs nationaux français », In Deldrève et Candau éd. *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité*, Ouvrage collectif Effijie, En cours de publication.
- Ginelli L., Marquet V. et Deldrève V., 2014, « Bien pratiquer la nature... pour protéger les Calanques ? », *Ethnologie française*, vol. 44, n° 3, pp. 525-536.
- Gremmel J., 2016, *L'invention de l'eau social : trajectoire du problème de l'accès à l'eau en France (1984-2016)*, thèse de sociologie, Université de Strasbourg.
- Habermas J., [1987], 2001, *L'agir communicationnel*, Paris, Fayard.
- Hérat A. et Deldrève V., 2020, « Attachement aux espaces de nature et renouvellement des formes d'engagement des résidents de la Cayolle (Marseille) », In Deldrève et Candau éd., *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité*, Ouvrage collectif Effijie, en cours de publication.

- Hérat A. et Mésini B., 2020 « Habiter un milieu en marge, quels enseignements pour la notion d'effort environnemental ? », In Deldrève et Candau éd., *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité*, Ouvrage collectif Effijie, En cours de publication.
- Holifield R., 2001, « Defining Environmental Justice and Environmental Racism », *Urban Geography*, vol. 22, n° 1, pp. 78-90.
- Keutcheyan R., 2014, *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, Paris, La Découverte, collection « Zones ».
- Keutcheyan R., 2019, *Les besoins artificiels*, Paris, éditions La Découverte, collection « Zones ».
- Jollivet M. éd., 1992, *Sciences de la nature, sciences de la société : Les passeurs de frontières*, Paris, Editions CNRS.
- Ifen, 2006, « Les inégalités environnementales », *Les synthèses Ifen*, pp. 419-430.
- Ineris, 2017, *Caractérisation des inégalités environnementales : inventaires des bases de données régionales et locales environnementales et spatialisées*, Rapport réalisé pour le Ministère de la Transition écologique et solidaire. En ligne.
- IPBES, 2019, *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, <https://www.ipbes.net/global-assessment-report-biodiversity-ecosystem-services>
- Juan S., 2012, « L'inégalité écologique, une notion écran ? », *Écologie & politique*, vol. 45, n° 2, pp. 145-158.
- Kalaora B., 1998, *Au-delà de la nature l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*, Paris, L'Harmattan.
- Kalaora B. et Larrère R., 1986, *Bilan des recherches en économie forestière. Etat des lieux : le sociologue et la nature*, Rungis, INRA.
- Laigle L., 2005, *Les inégalités écologiques de la ville. Caractérisation des situations et de l'action publique. Programme MÉTATM-MEDD, Recherche pour le PUCA-MÉTATM, Rapport Intermédiaire 1*, Paris, Centre scientifique et technique du bâtiment.
- Laigle L. et Tual M., 2007, « Conceptions des inégalités écologiques dans cinq pays européens : quelle place dans les politiques de développement urbain durable ? », *Développement durable et territoire* [En ligne], Dossier 9 : « Inégalités écologiques, inégalités sociales ». <http://developpementdurable.revues.org/4262>.
- Laigle L. et Moreau S., 2018, *Justice et environnement. Les citoyens interpellent le politique*, Paris, Infolio.
- Larrère C., 2013, « Minorités et justice environnementale », In *Le Travail social à la recherche de nouveaux paradigmes : inégalités sociales et environnementales* [en ligne]. Genève : Éditions ies, <<http://books.openedition.org/ies/347>>. ISBN : 9782882241603. DOI : 10. 4000/books.ies.347.

- Larrère C. éd., 2017, *Les inégalités environnementales*, Paris, PUF, coll. « La vie des idées ».
- Larrère R., 2009, « Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux », In Larrère, Lizet et al. édés., *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Paris, Quae, pp. 23-42.
- Laurent E., 2009, « Écologie et inégalité », *Revue de l'OFCE*, n° 109, pp. 33-57. <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/2-109.pdf>
- Laurian L., 2008, « Environmental injustice in France », *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 51, n° 1, pp. 55-79.
- Laurian L. et Funderburg R., 2014, « Environmental justice in France? A spatio-temporal analysis of incinerator location », *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 57, n° 3, pp. 424-446
- Latour B., 1991, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte
- Latour B., 2017, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique ?* Paris, La Découverte.
- Lejeune C., 2015, *En quête de justice écologique : théorie politique environnementale et mobilisations sociales*, thèse de science politique, Université de Lille.
- Leroy P., 2001, « La sociologie de l'environnement en Europe : évolution, champs d'action et ambivalences », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 9, n° 1, pp. 29-39.
- Lewis N., Candau J., Deuffic P., Ferrari S. et Rambonilaza M., 2010, « Multifonctionnalité de l'agriculture et principes de justice. Quelques effets des contrats agro-environnementaux en France. Étude de cas sur un département (Dordogne) », *Justice Spatiale/Spatial Justice*, vol. 2.
- Macias Th., 2019, « Migrant views on ecological crisis, A Bridge between Green Ideals and Environmental Justice? » séminaire *EJJE*, LPED-IRD, Université de Marseille, juin.
- Martin A., 2017, *Biodiversity, Wellbeing and Sustainability*, Londres, Routledge.
- Martinez-Alier J., 2008, « Conflits écologiques et langage de valorisation », *Ecologie et politique*, vol. 35, n° 1, pp. 97-107.
- Mathieu N. et Jollivet M., 1989, *Du rural à l'environnement: la question de la nature aujourd'hui*. Paris, L'Harmattan.
- Mermet L. et Salles D., 2015, *Environnement : la concertation approuvée, contestée, dépassée*, Bruxelles, De Boeck.
- Pellow D., 2000, « Environmental inequality formation: Toward a theory of environmental injustice », *American behavioral scientist*, vol. 43, n° 4, pp. 581-601.

- Peluso N., 2012, « Situer les *political ecologies* : l'exemple du caoutchouc », in « Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology », In Gautier et Benjaminsen éd. *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, vol. 37-74, Versailles, Quae.
- Pinçon M. et Pinçon-Charlot M., 2013, *La violence des riches. Chronique d'une immense casse sociale*, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte/Poche ».
- Pinto L., 2013, « Du bon usage de La Distinction », In Coulangeon éd., *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, Paris, La Découverte, pp. 83-95.
- Pulido L., 2000, « Rethinking Environmental Racism: White Privilege and Urban Development in Southern California », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 90, n° 1, pp. 12-40.
- Pye S., Skinner I., Meyer-Ohlendorf N., Leipprand A., Lucas K. et Salmons R., 2008, *Addressing the social dimensions of environmental policy – A study on the linkages between environmental and social sustainability in Europe*, Bruxelles, Commission européenne.
- Rocle N., 2017, *L'adaptation des littoraux au changement climatique : une gouvernance performative par expérimentations et stratégies d'action publique*, thèse de sociologie, Université de Bordeaux.
- Roussary A., 2020, « Méfiez-vous de l'eau qui dort. Les dessous du robinet. Conférence gesticulée », In Deldrève et Candau, *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité*, Ouvrage collectif Effijie, en cours de publication.
- Salles D., 2006, *Les défis de l'environnement - Démocratie et efficacité*. Éditions Syllepse
- Schlosberg, D., 2007, *Defining environmental justice. theories, Movements, and Nature*, Oxford, Oxford University Press.
- Schlosberg D., 2019, « Connecting movements through materialist participation », *Environmental Justice conference: Transformative connections*, 2-4 juillet, University of East Anglia, Norwich, UK.
- Schreckenber K., Franks P., Martin A. et Lang B., 2016, Unpacking equity for protected area conservation. *Parks*, vol. 22, n° 2, pp. 11-26.
- Sintomer, Y. (1999). *La démocratie impossible ? : politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, La Découverte.
- Spire A. (2018). « Aux sources de la colère contre l'impôt », *Le Monde diplomatique* n°777, décembre. <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/12/SPIRE/59371>
- Szuba M. et Semal L., 2010, Rationnement volontaire contre « abondance dévastatrice » : l'exemple des crags », *Sociologies pratiques*, vol. 20, n° 1, pp. 87-95.
- Taylor D. E., 2000, « The Rise of Environmental Justice Paradigm. Injustice framing and the Social Construction of Environmental Discourses », *American Behavioral Scientist*, vol. 43, n° 4, pp. 508-580.

- Theys J., 2007, « Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement ? Un essai d'interprétation à partir du thème des inégalités écologiques » In Cornu, Bauler *et al.* éd.s., *Environnement et inégalités sociales*, Bruxelles, Université de Bruxelles, pp. 23-35.
- Thiann-Bo Morel M., 2019, « Chikungunya outbreak in Reunion epidemic or environmental crisis? », in Claeys éd., *Mosquitoes management. Environmental issues and health concerns*, Bruxelles, Peter Lang, pp. 137-172.
- Thiann-Bo Morel M., 2019bis, « Tensions entre justice environnementale et justice sociale en société postcoloniale : le cas du risque requin », *Les nouveaux chantiers de la justice environnementale*, *Vertigo*, vol. 9 n° 1, mars.
- Thiann Bo Morel M. et Roussary A., 2020, « Basculement des eaux et protection de la biodiversité : lecture postcoloniale et justice environnementale », In Deldrève et Candau éd.s., *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité*, Ouvrage collectif Effijie, en cours de publication.
- Thowson P., 1987, « Déprivation », *Journal social Policy*, n° 16, pp. 125-146.
- Wynne, B., 1992, « Public understanding of science research: new horizons or hall of mirror? », *Public Understanding of Science*, n° 1, pp. 37-43.
- Zaccà E., 2007, « Regards croisés du MEDD et du PUCA sur l'état des recherches françaises en matière d'inégalités écologiques », In *Développement Durable et Territoire*, dossier 9. <http://developpementdurable.revues.org/3572>